SOCIETE GENERALE
Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETOILE DEVELOPPEMENT DURABLE

Part R - Code ISIN : (C) FR0013381092

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à ETOILE DEVELOPPEMENT DURABLE - R, vous investissez par l'intermédiaire de son fonds maître, dans un portefeuille d'actions de sociétés européennes (Royaume-Uni, Suisse et Norvège inclus) dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets…) et toute autre activité ayant un impact positif sur l'environnement. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 75% et 120%.
Votre fonds est un fonds nourricier, ce qui signifie qu'il est investi en quasi-totalité et en permanence en parts de son FCP maître AMUNDI VALEURS DURABLES - O et accessoirement en liquidités.
Son objectif de gestion est identique à celui du FCP maître, mais sa performance est inférieure en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du fonds maître :
"L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d"analyse des titres du fonds.
Cet OPCVM n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM sera comparée à celle de l'indice MSCI Europe."
"Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe IMI) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique. L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financières basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d"exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- exclusions sectorielles spécifiques au fonds : énergies fossiles.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.
Des produits monétaires et obligataires privés ou publics pourront être sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's. Le fonds pourra être soumis à un risque de change principal. "

ETOILE DEVELOPPEMENT DURABLE - R est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC maître est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les dispositions en matière de souscription/rachat de AMUNDI VALEURS DURABLES - O, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de AMUNDI VALEURS DURABLES - O.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,46 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

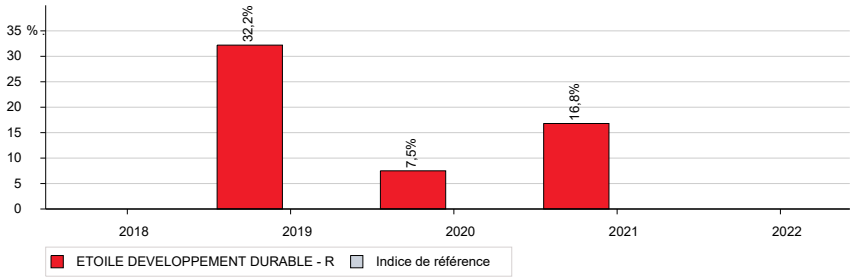

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.
Le fonds a été créé le 5 septembre 2001 et sa part R le 30 novembre 2018.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.
Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet http://www.societegeneralegestion.fr, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.
Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
Responsabilité :
La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion http://www.societegeneralegestion.fr et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.